

Conseil municipal | Séance du 26 juin 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2025-06-26-13 | Personnel communal - Tableau des emplois Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 20 juin 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 26 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusé·es :

Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Monsieur David Fontaine

Exposé des motifs :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour faire suite à l'évolution des organisations présentée au Comité social territorial du 12 juin 2025, il convient de procéder à des modifications du tableau des emplois.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.3131-1 et L.411-1 à L.411-9,
- Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,
- La délibération n°2018-06-28-18 modifiée du 28 juin 2018 fixant le tableau des emplois permanents de la collectivité,

Considérant :

- Les évolutions d'organisations présentées au Comité social territorial du 12 juin 2025,

Décide :

- De procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :

Département conservatoire à rayonnement communal

- Suppression au 1er septembre 2025 d'un poste d'Enseignante/enseignant piano relevant du grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 8/20h,
- Suppression au 1er septembre 2025 d'un poste d'Enseignante/enseignant piano relevant du grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 15/20h,
- Création au 1er septembre 2025 d'un poste d'un poste d'Enseignante/enseignant piano relevant du grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet 20/20h,
- Suppression au 1er septembre 2025 d'un poste d'Enseignante/enseignant chant

musiques actuelles relevant du grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 5/20h,

- Création au 1er septembre 2025 d'un poste d'Enseignante/enseignant chant musiques actuelles relevant du grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 8/20h,
- Suppression au 1er janvier 2026 d'un poste d'Enseignante/enseignant danse classique et contemporaine relevant du grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet 20/20h,
- Suppression au 1er janvier 2026 d'un poste d'Enseignante/enseignant danse contemporaine relevant du grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 10/20h,
- Création au 1er janvier 2026 d'un poste d'Enseignante/enseignant danse contemporaine relevant du grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet 20/20h,
- Création au 1er janvier 2026 d'un poste d'Enseignante/enseignant danse classique relevant du grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 10/20h,

Direction des services techniques

- Suppression au 15 juillet 2025 d'un poste de Responsable études et réalisations bâtiments relevant du grade d'Ingénieur avec un déroulement sur le grade d'Ingénieur principal à temps complet,
- Création au 15 juillet 2025 d'un poste de Responsable division transitions et gestion des risques environnementaux relevant du grade d'Ingénieur ou d'Attaché avec un déroulement sur le grade d'Ingénieur principal ou Attaché principal à temps complet,
- Suppression au 1er juillet 2025 d'un poste Responsable sécurité relevant du grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Création au 1er juillet 2025 d'un poste de Responsable sécurité relevant du grade de Technicien avec un déroulement sur le grade de Technicien principal de 2^{ème} classe et Technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Création au 1er juillet 2025 d'un poste de Responsable d'équipe polyvalente relevant du grade d'Agent de maîtrise avec un déroulement sur le grade d'Agent de maîtrise principal à temps complet.
- Suppression au 1er juillet 2025 d'un poste d'Agente/agent de maintenance polyvalent-e relevant du grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Suppression au 1er juillet 2025 d'un poste de Serrurière métallière/Serrurier métallier relevant du grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

avec un déroulement sur le grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,

- Création au 1er juillet 2025 d'un poste de Responsable d'équipe serrurerie-métallerie relevant du grade d'Agent de maîtrise avec un déroulement sur le grade d'Agent de maîtrise principal à temps complet.

Précise que :

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux cotisations sociales des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Monsieur David Fontaine

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 27/06/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20250626-lmc139023-DE-1-1

Affiché ou notifié le 30 juin 2025